

Un job à la Police



Envie d'offrir tes services à la population ? Le port de l'uniforme t'attire ? "Starsky & Hutch" ou "Les Experts" n'ont plus de secrets pour toi ? Jetons un œil sur les possibilités de jobs en bleu...

La police est un des plus gros employeurs de Belgique. Tu peux l'intégrer à différents niveaux, tant en "bleu" que dans des fonctions d'appui.



Fonctions en uniforme

Environ 80% des employés sont des fonctionnaires de police (appelés fonctionnaires de police du cadre opérationnel). Ils portent, le plus souvent, un uniforme et une arme.

Dans ces fonctions tu retrouveras l'agent de police, l'inspecteur de police, l'inspecteur principal de police et le commissaire de police. Ton niveau d'études déterminera la fonction vers laquelle tu peux te diriger:

- Agent de police > Pas de diplôme requis
- Inspecteur > Diplôme du secondaire supérieur
- Inspecteur principal avec spécialisation > Diplôme de Bachelier
- Commissaire > Diplôme universitaire ou non-universitaire de type long

Mais avant tout, il te faudra remplir des conditions générales d'admission et passer des épreuves de sélection afin d'intégrer un corps de police.

Parallèlement au processus de sélection, il est vérifié si le candidat est de conduite irréprochable. Cela veut dire que la police vérifie qu'il dispose de suffisamment de légitimité pour pouvoir agir comme fonctionnaire de police. Entre autres, une enquête de milieu et des antécédents du candidat est menée.

Seul le candidat qui obtient deux feux verts (au niveau du processus de sélection et au niveau de la vérification de la conduite irréprochable) est admis à la formation de base d'agent de police.

Fonctions civiles

Environ 20% travaillent dans des fonctions administratives, d'appui ou techniques (appelés membres du cadre administratif et logistique, également appelés CALog). Ils ne portent pas d'uniforme.

Quatre groupes de fonctions sont possibles : le domaine de l'appui administratif et spécialisé, le domaine de l'appui logistique, les tâches de la police technique et scientifique, le domaine de l'appui sur base des perceptions auditives plus développées (les aveugles et malvoyants avec une description de fonction spécifique à la police).

Bien entendu, il faut être en possession du diplôme requis pour la branche demandée.

Par exemple : pour la police scientifique, il faut être bachelier en chimie ou en biologie médicale. Et oui, n'est-pas Expert qui veut ! D'ailleurs, il faut bien se rendre compte de la différence entre les séries américaines et la réalité du terrain.

Plus d'info

- www.jobpol.be

070 233 444

www.inforjeunes.be

